

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 avril 2013 portant création de la section des systèmes d'information et de communication du groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris à Maisons-Alfort (Val-de-Marne)

NOR : INTJ1305366A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la sécurité intérieure;
Vu le code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

La section des systèmes d'information et de communication du groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris à Maisons-Alfort est créée à compter du 1^{er} mai 2013.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 avril 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
R. LIZUREY